



La démarche à suivre en 5 étapes

1

SITUEZ VOTRE HABITATION

vis-à-vis du risque inondation sur le Plan de Prévention du Risque Inondation de votre commune.

→ Flashez le code situé au verso ou contactez le bureau d'études.

2

PRENEZ CONTACT AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES

et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.

3

RECEVEZ UN EXPERT À VOTRE DOMICILE

pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation.

4

RÉCUPÉREZ VOTRE RAPPORT DE DIAGNOSTIC

indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.

5

BÉNÉFICIEZ DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

technique et administratif pour la constitution de votre dossier de demande de subventions ainsi que la mise en œuvre des travaux préconisés dans le diagnostic.

Renseignements & rendez-vous

09 74 76 93 52

alabri@osgapi.com

Partenaire technique

OSGAPi

Partenaires financiers



ALABRI
En Pays de Grasse

Mon logement est-il préparé à la prochaine inondation ?



Pour le savoir, bénéficiez du diagnostic de vulnérabilité de votre bâti !



DIAGNOSTIC
GRATUIT ET PERSONNALISÉ



TRAVAUX
SUBVENTIONNÉS
JUSQU'À 80%

Conception : Pays de Grasse - SMIAGE - crédits photos : @www.freeipk.com - mai 2023.





Pourquoi réaliser un diagnostic de vulnérabilité ?



Évaluer l'exposition de mon bien au risque inondation.



Mettre en sécurité votre famille et protéger vos biens.



Savoir mieux réagir en cas d'alerte.



Limitier les dégâts et le coût de leur réparation.



Démarche gratuite, personnalisée et sans engagement.



Aides financières de l'Etat jusqu'à 80% du montant des travaux.

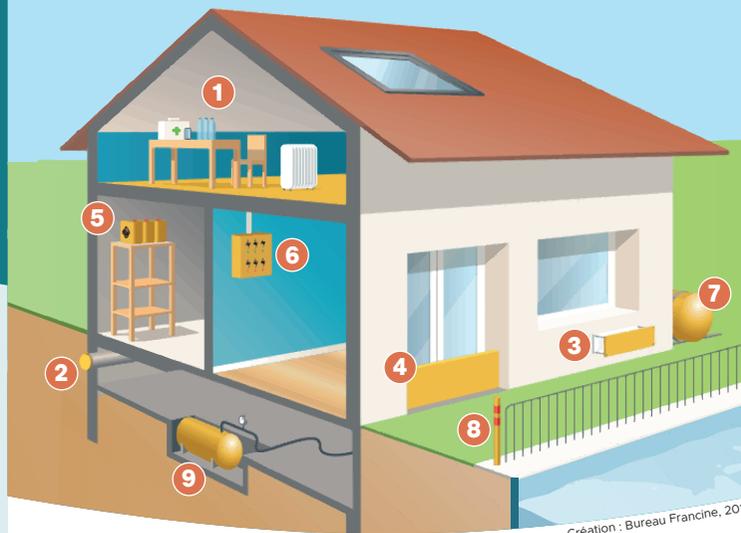
Qui est concerné ?

Les propriétaires situés en zone inondable des 12 communes du Pays de Grasse suivantes :

VÉRIFIEZ ICI SI VOUS ÊTES SITUÉ SUR VOTRE COMMUNE EN ZONE INONDABLE :



- Auribeau-sur-Siagne,
- Cabris,
- Escagnolles,
- Grasse,
- La Roquette-sur-Siagne,
- Le Tignet,
- Mouans-Sartoux,
- Pégomas,
- Peymeinade,
- Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Saint-Vallier-de-Thiery,
- Spéracèdes.



Des solutions adaptées à mon bien

Suite au diagnostic, voici des exemples de travaux d'amélioration pouvant être préconisés :

- 1/ Créer ou aménager une zone refuge.
- 2/ Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées.
- 3/ Système d'obturation temporaire des bouches d'aération.
- 4/ Installer des batardeaux sur les portes ou fenêtres.
- 5/ Stockage des produits chimiques en hauteur.
- 6/ Sécurisation des installations électriques.
- 7/ Fixation des cuves de gaz, fioul ou tas de bois au sol.
- 8/ Installation de balises autour de votre piscine.
- 9/ Installation d'une pompe dans la cave.

D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue de votre diagnostic personnalisé.



TRAVAUX SANS CONDITIONS DE REVENUS SUBVENTIONNÉS

JUSQU'À 80%

selon les critères d'éligibilité



Diagnostic : ce qu'il faut retenir

Votre diagnostic est :

✓ **AUTHENTIFIÉ**



Réalisé par le Cabinet d'expertise OSGAPI spécifiquement mandaté

✓ **GRATUIT**



Entièrement pris en charge par le Pays de Grasse, le SMIAGE et leurs partenaires financeurs

✓ **PERSONNALISÉ**



Adapté à votre situation et à votre bien

✓ **CONFIDENTIEL**



Ne donne lieu à aucun contrôle administratif (impôts, assurance...) ou démarchage commercial